

N° 61
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026
18 février 2026

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la résolution n° F/BG/2023/04 relative aux
amendements à l'accord portant création du Fonds africain de
développement*
(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17^e législature) : **1434, 2137** et **T.A. 202**.
Sénat : **240, 389** et **390** (2025-2026).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la résolution n° F/BG/2023/04 relative aux amendements à l'accord portant création du Fonds africain de développement, adoptée par le Conseil des gouverneurs du Fonds africain de développement à Charm el-Cheikh le 23 mai 2023, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 février 2026.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 1434 (AN – 17^e législature).